

Numéros d'urgence :



Centre de traitement de l'alerte
des sapeurs-pompiers : **18**



Débroussailler pour se protéger des incendies

Soyons solidaires



Recommandations :



Comment anticiper la période estivale ?

Entretien des chemins d'accès pouvant servir aux véhicules de secours.

Couper les branches des arbres pour qu'elles soient à plus de 3 mètres de la façade et couper toute végétation autour de l'habitation de manière à créer une "zone tampon".

Prévoir des moyens d'arrosage.

Ne pas planter de végétaux trop proches de votre maison "zone tampon".

Comment agir durant la période estivale ?

Ne pas faire de barbecue à proximité de la végétation (moins de 200 mètres).

Ne pas faire de feu.

Éviter les travaux avec des outils provoquant des étincelles.

Ne pas jeter de déchets en verre dans la nature.

Comment éviter les incendies ?

En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les arbres susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux afin de réduire le risque de départ de feu :

En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;

En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres ;

En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres maximum, on évite la propagation de l'incendie le long des troncs ;

En éliminant les rémanents de coupes (par évacuation) en respectant les règles en vigueur sur l'emploi du feu, on diminue l'intensité de l'incendie.



Le brûlage à l'air libre est interdit et est passible d'une amende de 450€

